VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, dont ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 28 mars 1912, la propriété foncière décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles (autrefois rue Nayades), Joseph, Remparts (maintenant Danneel), et rue Octavie, formant partie de l'îlet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade de la rue Joseph de quatre-vingt-cinq pieds (85') environ, et d'environ cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel, ladite portion d'arpentage sur une profondeur et façade de quatre-vingt-quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (84' 3" 2') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Qu'la propriété foncière dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Joseph, Remparts et Danneel et Octavie, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, ingénieur de ladite ville, et que ladite propriété soit divisée aussi près qu'faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notées dans ledit arpentage et soient offertes en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

a) Le encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il ne tiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réaliseront la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté la barrière, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres choses dessus bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qu'ils auront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 2 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5"] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces 5 lignes [146' 8" 5"] sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2"] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots No 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond ou divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Remparts).

2. Six certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou et dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lovée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (ci-devant Nord Peters), Bienville et Conti, designés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilie, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes. Le lot numéro cinq vingt-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20, quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4"] de largeur dans le fond; le lot numéro six à vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1/3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6' 4"] sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7' 4"] sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4' 4"] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept à vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces [43' 8"] sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4"] de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept à vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4"] de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit à vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4"] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes [46' 7' 4"] de profondeur. Le lot dix-neuf à vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4"] de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir: Le numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"]; et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante-trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Gravier, Bienville et Bourbon, mesurant quatre pieds six pouces [4' 6"] de face à la rue Tonti et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces [119' 5"], sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Francois Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60') de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces [60' 3"] sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Gleises et Thomas Banks et borne en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Turnes et voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans ville No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation (autrefois Jersey), Belle Castile et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Metairie, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Tonti même sur vingt pieds (20') de profondeur, une large eur en face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred a cédé ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124'] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4302 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance à 1 an, 2 ans, un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la police de l'assurance aliénando, et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposer chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aucunes pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Camp Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes [79' 11" 2"] à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numérotés deux et douze de l'îlet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D Hemécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et lui annexé pour référence. Les améliorations consistant en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter a pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité avec

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

AVIS AUX CREANCIERS.

John A. Rawlings vs Merchants Express Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,143—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Todd, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — S. A. Montgomery J. W. Dresner, avocats.

14 mars—14 18 23

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C No 98 795.

Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick dossier No 98,795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le JEUDI 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et droits voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Charters, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces [63' 4"] de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur laque côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces [119' 5"], sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60') de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces [60' 3"] sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J an Gleises et Thomas Banks et borne en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Turnes et voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, dans ville No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation (autrefois Jersey), Belle Castile et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Metairie, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Tonti même sur vingt pieds (20') de profondeur, une large ur en face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'îlet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred a cédé ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124'] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4302 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance à 1 an, 2 ans, un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter a pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité avec

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi la propriété décrite comme suit.

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprenant la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant aucun intérêt ni pénalité, avec

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No 99 640. Succession de Mme CAROLINE SALLAZ, épouse de Stephen Maceché.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallaz épouse de Stephen Maceché, ledit ordre daté et signé le 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en cet annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt sept pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16 pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au dessur et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant J. Jefferson C. Wenck, notaire. l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young avocat pour l'administrateur

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als. — No 94,976 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94 976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912 dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, — avenue St Charles, coin de la rue Joseph à 11 h. A. M., le VENDREDI, 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations, comptant sur les lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. Onorato

Encanteur, 910 Gravier.

10 mar—10 17 24 29

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 4[illegible]3 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambres, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataires.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia, suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants, donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Feliu, avocat pour le demandeur.

10 mars 10 17 24 31 avril 7 11

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay

No 99 534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot Trois dans l'îlet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville, sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député-voyer de ville, daté du 21 juin 1892, lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne sur la ligne divisant du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité connections d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92 508—Cour Civile de District, Division "D"

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'Ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin Garage ou Entrepôt.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern encanteur — MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 299 borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Bienville et Sud Rempart et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant connue antérieurement par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis taxes de 1912 et devant payer pour tous actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.

24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Olivia Brady,

Epouse de Thomas J. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 905—Division B.—Attendu que Thomas Duffy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Olivia Brady, épouse de Thomas J. Duffy décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm H. Pascoe avocat.

20 mars—20 24 29

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,419. — Division B.—Attendu que James J. Woulfe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank Wm Hart, avocat.

15 mars—15 19 24

Succession de Peter Meid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 96,327—Division E — Attendu que Mme Katherine Meid, épouse de John Saladino, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Peter Meid, décédé intestat